

Dans la cause

Pictet Asset Management SA, Carouge GE, et Banque Pictet & Cie SA, Genève,

concernant

la création d'une nouvelle classe de part de Pictet CH Institutional, un fonds de placement ombrelle de droit suisse relevant du type « autres fonds en placements traditionnels » destiné à des investisseurs qualifiés

l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

décide :

1. La création de la nouvelle classe de part "JXsw CHF" de Pictet CH Institutional, un fonds de placement ombrelle de droit suisse relevant du type "autres fonds en placements traditionnels" destiné à des investisseurs qualifiés, telles que proposées par Pictet Asset Management SA, Carouge GE, en tant que direction de fonds, avec l'accord de Banque Pictet & Cie SA, Genève, en tant que banque dépositaire, et publiées le 26 septembre 2024 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch en tant qu'organe de publication, est approuvée.
2. A l'examen exclusif des dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC, la FINMA constate, en vertu de l'art. 41 al. 2^{bis} OPCC, la conformité à la loi des modifications requises.
3. La création de la nouvelle classe de parts "JXsw CHF" est fixée au **3 octobre 2024**. À partir de cette date, la direction de fonds et la banque dépositaire ne peuvent distribuer que des contrats de fonds de placement adaptés aux modifications mentionnées sous chiffre 1.
4. La présente décision est définitive pour les porteurs de parts et leur sera communiquée par une publication unique de son dispositif sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch en tant qu'organe de publication du fonds.

5. Les émoluments s'élèvent à **CHF 500.-** et sont à la charge de la requérante. Ils seront facturés séparément par courrier postal et devront être payés dans un délai de 30 jours. Les frais relatifs à la publication mentionnée sous ch. 4 sont également à la charge de la requérante.

Berne, le 2 octobre 2024

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Division Asset Management

Paolo Ader

Xavier Schuwey